

ANIMATIONS



CONCERT en partenariat avec l'APAV
(Association des Propriétaires et Amis de Ver-sur-Mer)
Samedi 9 novembre à 20h30 – Salle des fêtes de la plage à Ver-sur-Mer
Théo Capelle – Chansons Normandes

L'ADTLB vous invite, en partenariat avec l'APAV, à vous plonger au cœur de la culture régionale en compagnie de Théo Capelle.
Que l'on soit Normand ou non, difficile de résister au charme des chansons en patois que vous chantera Théo Capelle, avec tout son humour et sa jovialité, accompagné de Manuela Dalmon à l'accordéon et Jean-Louis Dalmon à la guitare.
Théo Capelle est le chanteur emblématique de l'association Magène qui s'attache à sauvegarder et faire vivre la langue et la culture normandes.

Participation libre

ACTUALITÉS

PATRIMOINE

Fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande

L'ADTLB compte parmi ses missions d'œuvrer à la valorisation du patrimoine : le connaître, le valoriser et l'animer. Si vous vous en souvenez, en 2015, nous nous étions plus particulièrement penchés sur le petit patrimoine de la communauté de commune d'Orival en en faisant un inventaire. Quelle richesse ! Mais aussi quelle fragilité...

Nous souhaitons donc vous informer de l'existence d'un *fonds de préservation et de sauvetage de la richesse patrimoniale normande*, initié par la **région Normandie** et la **Fondation du patrimoine**, qui s'engagent dans le cadre d'une convention pluriannuelle à préserver le petit patrimoine vernaculaire de notre région : lavoir, moulin, puits, pont, manoir, grange aux dîmes, poste, école, patrimoine industriel, ...
Si vous possédez un élément de ce petit patrimoine rural, un projet de restauration pourrait, sous certaines conditions, obtenir une subvention.

Les conditions d'obtention :

- L'édifice doit être propriété d'une personne publique ou d'une personne morale de droit privé à but non lucratif ayant une mission d'intérêt général
- L'édifice doit être situé en zone rurale, ou en zone urbaine de faible densité
- L'édifice ne doit être ni classé, ni inscrit au titre des monuments historiques, mais présenter un intérêt patrimonial
- L'édifice doit être visible depuis la voie publique ou être ouvert au public (au moins 50 jours par an)

⚠ Le patrimoine culturel est exclu du dispositif.

→ **Pour plus de renseignements, contactez la Fondation du patrimoine :**
normandie@fondation-patrimoine.org / 02 31 91 15 77

🔍 Vous pouvez également retrouver l'inventaire du petit patrimoine que nous avons réalisé en 2015, sur le site internet de l'ADTLB, à la rubrique « nos actions de valorisation du patrimoine ».



NOUS CONTACTER

ADTLB

(Association de Développement Territorial Local du Bessin)

3 rue Victor Hugo - 14230 Isigny-sur-Mer

Tel : 02 31 22 17 44

Mail : adtlb@orange.fr - www.adtlb.com

[facebook.com/ADTLB](https://www.facebook.com/ADTLB)

A VENIR ...

... les concerts de Noël

